



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

sur le projet de règlement modifiant le Règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Arthabaska afin de permettre un établissement d'hébergement touristique hôtelier en affectation industrielle à Warwick

L'avis public s'adresse aux personnes et aux organismes sur le territoire de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, Frédéric Michaud, qu'à sa séance ordinaire du 25 juin 2025, le Conseil a adopté le projet de règlement modifiant le Règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Arthabaska afin de permettre un établissement d'hébergement touristique hôtelier en affectation industrielle à Warwick.

Les membres de la Commission formée par le Conseil de la MRC d'Arthabaska tiendront une assemblée de consultation à la date, heure et lieu suivant :

22 octobre 2025

19 h

**150, rue Notre-Dame Ouest
Victoriaville (Québec) G6P 1R9
Salle Caroline-Marchand**

Lors de cette assemblée, les membres de la Commission formée par le Conseil de la MRC d'Arthabaska expliqueront le contenu de ce projet de règlement de même que les conséquences de son adoption et entendront les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

Les principaux éléments touchés par le projet de règlement sont :

Pour la Ville de Warwick

1. Le projet de règlement vise à permettre de manière spécifique un usage d'établissement d'hébergement touristique hôtelier sur le lot 6 284 008 du cadastre du Québec dans la Ville de Warwick se trouvant en affectation industrielle.

Par conséquent, la Ville de Warwick pourra effectuer les modifications nécessaires à ses règlements d'urbanisme afin de permettre cet usage selon les dispositions du document complémentaire

Veuillez noter que les documents relatifs au projet de règlement faisant l'objet de la présente consultation peuvent être consultés au bureau de chaque municipalité et ville dont le territoire est compris dans celui de la MRC, au bureau de la MRC ainsi que sur le site internet de la MRC en suivant le lien suivant : <https://mrcarthabaska.ca/la-mrc/administration/avis-publics>

Donné à Victoriaville, ce 30 septembre 2025.

Frédéric Michaud, M. Sc.
Directeur général et greffier-trésorier